

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-5205						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. pour le projet «Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval» soutenu dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-10-09 Date CM souhaitée : 2024-11-05								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 693 1500 784"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-02-07</td> <td>CM-20230207-86</td> <td>APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Louise Lortie</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 452 100 \$ pour la réalisation du projet «Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-6340)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-02-07	CM-20230207-86	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-02-07	CM-20230207-86	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.						

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-5205
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Laval approuvait l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 en vue de soutenir des initiatives issues du plan d'action de la PRDS. Ratifiée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), cette entente comprend également des contributions financières de l'entente entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2024 de la PRDS. En novembre 2020, le conseil municipal approuvait un premier et un deuxième avenant en lien avec cette entente afin d'en modifier la répartition des sommes sans en affecter l'enveloppe globale et, en août 2021, il approuvait un 3e avenant prolongeant sa durée.</p> <p>Le fonctionnement établi pour le financement des actions en lien avec la PRDS passe par l'élaboration et la validation d'un plan de travail pour chacune des cellules de travail reliées à un objectif du plan d'action de la PRDS. La participation aux cellules de travail est ouverte à tous. Trois dates de dépôt des demandes sont annoncées annuellement.</p> <p>Le 7 février 2023, le conseil municipal entérinait le protocole d'entente concernant le versement d'une subvention de 452 100 \$ à l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. laquelle agit comme fiduciaire au nom de la cellule de travail PRDS pour le projet Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval. Ce projet vise à combler les trous de services observés en matière de santé mentale, particulièrement les services pour la population d'expression anglaise, par la mutualisation de ressources et d'expertises d'organismes avec la création d'un pôle de services en cette matière dans l'ouest de Laval.</p> <p>Depuis la ratification de l'entente, la cellule de travail a rencontré des défis importants dans le recrutement et le maintien en poste du poste de coordination associée au projet générant un retard sur l'échéancier de déploiement des services liés au projet. La cellule de travail a également constaté que le montant initialement budgété pour le loyer n'était plus adéquat compte tenu de la forte hausse des loyers commerciaux entre la date de dépôt de leur demande de soutien financier et celui ciblé pour l'ouverture du pôle de services.</p> <p>Conséquemment, la cellule de travail, par la voix de son fiduciaire, a demandé à la Ville de Laval de porter la date de fin d'entente au 31 décembre 2026 afin de lui permettre d'opérer le pôle de services pour la période initialement prévue de 2 ans.</p> <p>De plus, elle demande de modifier les affectations budgétaires liées au montage financier de la subvention afin de permettre la signature d'un bail commercial de 2 ans. Cette modification se fera sans impact négatif sur l'offre de services du pôle, les partenaires de la cellule de travail ayant augmenté leurs contributions au projet en conséquence. Précisons que cet addenda ne comporte aucune modification au montant accordé initialement. Le comité directeur de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 a recommandé favorablement les modifications soumises aux instances décisionnelles de la Ville.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental Inc. pour le projet « Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval » soutenu dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024;</p> <p>D'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		